



Montauban le 27 février 2023

Mesdames, Messieurs,

Responsables de Clubs CD pétanque 82

Vous trouverez en pièce jointe le calendrier par secteur, ainsi que les feuilles d'inscriptions 2023.
Les qualifications féminines se feront sans secteur sur un site unique.

Les championnats départementaux auront lieu sur **une journée et demie**, excepté pour les championnats jeunes qui auront lieu sur une journée, et le provençal sur deux jours.

Le **samedi après-midi**, par secteur, les parties se joueront jusqu'au nombre d'équipes à qualifier. Le **dimanche**, les phases finales des championnats se dérouleront :

- à Montauban (sauf triplète senior) pour les qualifications seniors pétanque avec les 32 équipes finalistes (poules)
- à Montauban (sauf triplète féminine) pour les qualifications féminines (continuité)
- à Montauban pour les qualifications provençal avec les 16 équipes finalistes (continuité)

Le nombre d'équipes à qualifier par secteur sera calculé au prorata du nombre de participants surchaque secteur et sera communiqué en même temps que les tirages.

L'heure de début des qualifications est fixée :

- 14h00 le samedi pour la pétanque, 13h30 dépôt des licences,
- 8h00 pour le provençal le samedi et le Dimanche, 7h30 dépôt des licences,
- 8h30 le dimanche pour la pétanque, 8h00 dépôt des licences,
- 9h30 pour les jeunes, dépôt des licences 9h00,

sauf mention contraire précisée aux équipes qualifiées le samedi.

Conformément aux directives fédérales je vous rappelle que les juniors **ne pourront pas participer aux qualificatifs pétanque seniors ; mais ils pourront participer aux qualifications senior de jeu provençal.** Par ailleurs dans la composition des équipes, seul **un** joueur ayant muté d'un département extérieur sera accepté.

Concernant les modalités d'inscription pour 2023 :

Les feuilles d'inscriptions doivent être envoyées par email ou être déposées directement au secrétariat du Comité **avant la date limite mentionnée sur chaque feuille** : **Attention : cette année les dates limite ont été avancées**

Une fois votre feuille d'inscription reçue au CD aucune modification d'inscription ne sera acceptée si elle n'est pas effectuée par écrit/mail par un membre du bureau du club.

Les listes des inscriptions seront consultables sur le site internet du comité avant les tirages.

Comme les années précédentes, l'inscription pour les qualifications est payante : **5 euros parjoueur**.

Les jeunes sont exonérés pour leurs qualifications.

Rappel : une fois le tirage effectué, **toute inscription vous sera facturée**. Le certificat médical ou tout autre justificatif d'absence ne sera pas accepté pour remboursement.

Une facture globale, détaillée par qualification, vous sera envoyée au terme de la période des qualifications.

Dès réception, celle-ci doit être réglée dans les meilleurs délais. En cas de litige sur le montant dû, vous voudrez bien contacter **rapidement** le secrétariat.

Les remplacements de joueurs sont autorisés au niveau départemental sur présentation d'un justificatif jusqu'au coup de sifflet de l'arbitre qui signale le début de la compétition (voir l'article 3c du règlement des championnats de France en vigueur).

Pour les tenues, nous vous rappelons que vous devez vous référer au tableau fédéral. Le

comité 82 vous souhaite une très bonne saison sportive.

Franck CLÉMENT,
Président du Comité Départemental 82

